

## LE LÉONAIS ET SON DIFFICILE PARCOURS POUR DEVENIR UNE LANGUE NORMALISÉE EN CASTILLE ET LÉON.

Gonzalo Francisco Sánchez, chargé de cours à la faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Mons (Belgique).

Ce brève article traite de la situation linguistique des trois provinces de Castille et Léon. On évoquera fondamentalement un changement, un tournant, qui donne et donnera lieu à différents projets politico-linguistiques pour tenter de relancer la langue léonaise, en lui donnant une place dans les écoles secondaires des trois provinces léonaises de Castille et Léon.

Castilla et Léon est la plus grande communauté autonome d'Espagne. Elle a une superficie de 94 223 km<sup>2</sup> et compte 2 379 530 habitants. Elle a donc une faible densité de population (25 habitants par kilomètre carré) (données INE, décembre 2021). La Communauté Autonome a été créée en 1981 par un statut d'autonomie. La région s'est conformée de l'union des royaumes médiévaux de Léon (qui correspond aux provinces actuelles de Len, Salamanque et Zamora) et de Castille (les anciennes provinces castillanes d'Avila, Burgos, Palencia, Ségovie, Soria et Valladolid).

L'asturléonais est une langue fortement dialectalisée qui couvre aujourd'hui les territoires de deux pays (l'Espagne et le Portugal) et de trois communautés autonomes espagnoles (les Asturies, Castille et Léon et Estrémadure). Au Portugal, il s'agit du *mirandés* (la langue leonaise de Miranda do Douro), le *bable* aux Asturies, leonais en Castille et Leon et *la fala* au nord-ouest de l'Extremadure.

La situation de cette langue en Espagne varie en fonction des différentes Communautés Autonomes où cette langue est parlée.

Dans les Asturies, la préservation des différentes variétés d'asturien est assez bonne et des efforts institutionnels ont été faits pour récupérer et normaliser la langue (bien qu'elle ne soit pas encore la langue d'enseignement dans les écoles, le processus est en cours, mais aucune loi n'a été encore adoptée). En Estrémadure, la *fala*, dans les municipalités de l'extrême nord-ouest de Cáceres, a été préservée historiquement et a reçu une protection institutionnelle spéciale afin qu'elle puisse continuer à être parlée et écrite. La *fala*, qui peut être considérée comme une langue de transition entre l'asturien occidental et le galicien, présente une variété différente dans chacune des quatre municipalités où elle est vivante. Elle est assez bien conservée et est parlée par les jeunes et les moins jeunes, grâce, entre autres, au prestige qu'elle a acquis par la protection institutionnelle : la *Junta de Extremadura* subventionne diverses associations privées qui mettent l'accent sur la transmission et la préservation de la langue ; cependant, elle n'est pas normalisée, et chacune de ses quatre variétés n'a pas le statut de langue standard, elle n'est pas utilisée comme langue véhiculaire dans les écoles, et il n'y a pas de projet en cours pour en faire une langue véhiculaire dans les écoles. En Castille et Léon, cependant, le tableau est différent, il est complètement sombre : bien que les régions les plus isolées (les vallées de l'extrême nord de León et Sanabria à Zamora) conservent encore la langue (principalement chez les personnes âgées), dans le reste, le leonais est en voie d'extinction, son usage n'est que résiduel : ils subsistent des vestiges lexicaux, et certains phénomènes morphosyntaxiques surtout chez les personnes âgées). Le leonais en Castille et Léon est en grave déclin, en raison du contact direct avec le prestigieux castillan.

La langue astur-léonaise a commencé à perdre de son prestige dès la fin du Moyen Âge, en raison de la force politique et culturelle du castillan. Depuis lors et jusqu'aux dernières décennies du XXe siècle, l'astur-léonais était confiné aux zones rurales, caractérisant le parler des gens rustiques. Le processus de castillanisation, toujours en cours, nous laisse une langue de portée réduite, avec une isoglosse (limites géographiques d'extension) fragmentée (voir la carte) et fortement dialectalisée, diminuant ses caractéristiques propres et augmentant sa castillanisation à mesure que nous nous déplaçons vers le sud et l'est de l'ancien domaine léonais médiéval (qui coïncide presque avec les trois provinces léonaises de l'actuelle Castille et Léon).



Carte. Le l'astur-léonais en Castille et Léon aujourd'hui. De réalisation personnelle.



Carte. Castille et Léon en Espagne. En noir, les limites géographiques des trois provinces léonaises. De réalisation personnelle.

Les institutions castillan-léonaises ont contribué à ce panorama désolant, malgré ce qu'exprime l'article 5.2 du Statut d'autonomie du castillan-léonais adopté en (1981) et qui fait écho à l'article 3.3. de la Constitution démocratique de 1978 : " Le léonais fera l'objet d'une protection spécifique de la part des institutions en raison de sa valeur particulière au sein du patrimoine linguistique de la Communauté. Sa protection, son utilisation et sa promotion sont réglementées". Cependant, son utilisation et sa protection n'ont jamais été réglementées publiquement.

Depuis 2017, cependant, la création (19 décembre 2017) de la *Cátedra de Estudios leoneses* (CELe), en tant qu'institution universitaire extraordinaire au sein de l'Université de León, semble avoir commencé à apporter un nouvel éclairage à ce sombre panorama historique. La (CELe) a été fondée principalement dans le but de mettre en valeur les langues, les cultures et l'histoire des différentes régions des trois provinces léonaises historiques de Castille et León. En outre, l'initiative universitaire a été soutenue dès le départ par la *Junta* de Castille et León, qui finance et soutient ses différents projets à partir de son ministère du tourisme et de la culture.

En 2018 déjà, l'un des principaux projets originaux de la CELe (amener le léonais dans les écoles secondaires) a commencé à devenir effectif. Aussi, le 17 juillet 2018, José Ramón Morala Rodríguez, directeur de la CELe, a rendu public (devant les institutions politiques de la Junta, le gouvernement régional,) d'autres ambitions de l'institution : à court terme, et d'un point de vue philologique, la numérisation du *Repertorio de lexico leonés* (Le Men Loyer), principal ouvrage de compilation du lexique de León (1996) (aujourd'hui *Diccionario leonais*) et la compilation et la numérisation de toute la bibliographie qui étudie le léonais et sa langue ; à moyen terme, et d'un point de vue politico-linguistique, un processus de normalisation linguistique aboutissant (à plus long terme) à l'adoption d'une norme pour le léonais de Castille et León.

En effet, depuis 2018, le léonais est présent dans les écoles secondaires des provinces de León, Zamora et Salamanque, dans les 4 années d'enseignement secondaire obligatoire (ESO), mais uniquement de manière philologique (connaissance passive) et dans le cadre du cours de Langue et littérature espagnoles, qui en Castille et León bénéficie d'heures de renforcement ainsi que de mathématiques par volonté des institutions éducatives régionales.

Cependant, nous sommes encore loin de l'utilisation de la langue léonaise comme langue véhiculaire: aux amendements au Sénat pour la protection dans la nouvelle loi sur l'éducation LOMLOE (du 29 décembre 2020) des langues minoritaires, mais non reconnues officiellement (telles que l'astur-léonais ou l'aragonais), seuls cinq des six formations du groupe de la Gauche confédérale (Más Madrid, Més per Mallorca, Geroa Bai, Adelante Andalucía et Compromís), plus Coalición Canaria et les deux sénateurs de Teruel Existe ont voté en faveur. Le Parti régionaliste aragonais a choisi de s'abstenir. Et le reste, la majorité, a voté contre : non seulement les deux grands partis traditionnels (le Parti socialiste -PSOE- et le Parti populaire -PP-), le parti d'extrême droite Vox et l'Union du peuple navarrais (de droite), mais aussi, et de façon surprenante, les principaux partis catalans et basques (la Gauche républicaine de Catalogne, Junts X Cat, En Comú Podem, le Parti national basque, EH Bildu).

Le porte-parole du PNV au Congrès a fait allusion au fait que l'aragonais et le léonais ne peuvent être comparés au basque, car il ne s'agit pas de langues standardisées comparables au basque ou au catalan.

Le seul parti régionaliste de León, l'UPL (Unión del Pueblo Leonés), largement représenté à la chambre régionale, et favorable à une plus grande reconnaissance institutionnelle et à l'usage éducatif de la langue léonaise, n'est pas représenté au Sénat dans cette 14e législature.

Bien que le travail de la CELe soit sur la bonne voie au niveau philologique (le dictionnaire *Repertorio de lexico leonés* de Le Men est déjà numérisé et mis à jour sur le web et constitue

un outil exceptionnel pour l'étude synchronique du léonais, la compilation de la bibliographie léonaise est également terminée et est rapidement mise à jour, ce qui permet également aux chercheurs du astur-léonais de se mettre à jour rapidement), nous sommes encore loin de l'utilisation du léonais comme langue de communication et d'étude dans les écoles.

L'utilisation du léonais comme langue véhiculaire dans l'éducation est toujours une chimère. Historiquement, le léonais peut être comparé à d'autres langues péninsulaires, mais si nous voulons être prêts à l'utiliser dans les écoles de Castille et Léon, une standardisation linguistique est indispensable. Le plus difficile, comme l'a déclaré le linguiste José Ramón Morala Rodríguez en 2018, est de choisir une variété de référence ou de former une *koiné* léonaise. La grande dialectalisation et la dispersion linguistique rendent la tâche plus qu'ardue. Morala Rodríguez en 2019 était favorable à l'utilisation des variétés léonaises du nord-ouest (celles qui montrent plus d'autonomie, les moins castillanisées).

Malgré ces souhaits, et bien que la ligne de politique linguistique à suivre ait déjà été fixée par la CEle, le nouveau gouvernement régional du 11 avril 2022, formé par le PP et Vox, comme les précédents, est réticent à promouvoir la langue minoritaire. Tous les partis représentés à la Junte dans cette 11ème législature (y compris Vox) défendent la valorisation historique et philologique de la langue léonaise, seul l'UPL prône une utilisation véhiculaire des langues léonaises dans les écoles des trois provinces historiques.

Il reste à convertir ces langues léonaises en une langue et le chemin pour y parvenir est linguistiquement épineux, politiquement plein d'obstacles.

#### REFERENCES.

BOE *Ley Orgánica 3/2020 (2020) de 29 de diciembre, por la que se modifica la Ley Orgánica 2/2006, de 3 de mayo, de Educación (LOMLOE)*. BOE *Ley Orgánica 14/2007 (2007) de reforma del Estatuto de Autonomía de Castilla y León*. [en ligne], [www.boe.es](http://www.boe.es).

BOE *Decreto 45/2001 (2001) por el que se declara bien de interés cultural la "A Fala"*. [en ligne], [www.boe.es](http://www.boe.es).

BOE *Ley Orgánica 4/1983 (1983): Estatuto de Autonomía de Castilla y León*. [en ligne], [www.boe.es](http://www.boe.es).

BOE *Ley Orgánica 7/1981 (1981): Estatuto de Autonomía para Asturias*. [en ligne], [www.boe.es](http://www.boe.es).

Borrego Nieto, J. (1996): "Leonés". En Alvar López, M. (ed.): *Manual de dialectología hispánica I, El español de España*. Barcelona, Ariel, pp. 139-158.

Cátedra de Estudios Leoneses (CELe) (2019): *La lengua leonesa: historia y presente*.

Cátedra de Estudios Leoneses (CELe) (2018): *La lengua leonesa en la sociedad actual*.

Fernández - Ordóñez, I. (2011): "La lengua de los documentos del Rey: del latín a las lenguas vernáculas en las cancellerías regias de la Península Ibérica". En Martínez Sopena, P. - Rodríguez López, A. (coords.): *La construcción medieval de la memoria regia*. Valencia, Universidad de Valencia, pp. 323-362.

Francisco Sánchez, G. (2017) : *El habla de la sierra de Francia en su contexto geográfico, histórico y social*, Salamanca. Salamanca, Diputación de Salamanca-Instituto de las Identidades.

Instituto Nacional de Estadística (2022). *Padrón de habitantes 2021*. [www.ine.es](http://www.ine.es)

Morala Rodríguez, J. R. (2008): “Leonés y castellano a finales de la Edad Media”. En J. Elvira González, I. Fernández-Ordóñez, J. García González, A. Serradilla Castaño (eds.) : Lenguas, reinos y dialectos en la Edad Media ibérica. La construcción de la identidad. Homenaje a Juan Ramón Lodares. Madrid, Iberoamericana Vervuert, pp. 129-148.